

REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE
**MINISTÈRE DE L'HABITAT, DE L'URBANISME ET DE LA VILLE ET DE L'AMÉNAGEMENT DU
TERRITOIRE**

DIRECTION DES EQUIPEMENTS PUBLICS
WILAYA DE TIPASA
NIF : 099842019001818

AVIS DU CONCOURS NATIONAL RESTREINT DE MAITRISE D'ŒUVRES
N°/2026

**ETUDE ET SUIVI POUR LA REALISATION D'UNE ECOLE PRIMAIRE TYPE 02 AU
NIVEAU DU SITE 1200 LLV COMMUNE DE BOUISMAIL WILAYA DE TIPAZA
(CITÉ D'HABITAT INTÉGRÉES PROGRAMME 2026)**

Dans le cadre de la prise en charge de L'ETUDE ET SUIVI POUR LA REALISATION D'UNE ECOLE
PRIMAIRE TYPE 02 AU NIVEAU DU SITE 1200 LLV COMMUNE DE BOUISMAIL WILAYA DE TIPAZA
(CITÉ D'HABITAT INTÉGRÉES PROGRAMME 2026)

La direction des équipements publics de la wilaya de Tipasa lance un avis du concours national restreint de maîtrise d'œuvres pour la sélection d'un maître de l'œuvre chargé de l'étude d'architecture et suivi de cette opération.

Ce présent avis s'adresse aux architectes agréés seuls ou en groupement, ainsi qu'aux bureaux ou groupement de bureaux d'études nationaux publics ou privés inscrits au tableau national de l'ordre des architectes présentant les capacités professionnelles, financières et techniques minimales suivantes :

Première étape

1. - Capacités professionnelles :

- a) Pour les architectes agréer, justifier :
 - Inscrit au **tableau national de l'ordre des architectes** et disposant de l'Agrément pour l'exercice de la profession de l'architecte pour l'année en cours.
 - et d'un Protocol d'accord en cas de groupement et/ou statut en cas de société (SCP)
- b) Pour les bureaux d'études publics, justifier :
 - du statut d'entreprise public économique (EPE) du bureau d'études ou d'un décret de création.
 - Et de l'extrait du registre de commerce électronique portant code architecture (607009)
 - **Capacité financière** :
 - Ayant au moins un moyen de chiffre d'affaire des trois dernières années supérieures ou égales à 1 000 000,00 DA, Justifié par les bilans des Trois années dernières visées par les services des impôts ou C20.
 - **Capacités techniques** :

A-Références professionnelles :

Ayant exécuté au minimum la **mission d'étude et suivi d'un projet** catégorie (B) ou plus ou deux projet une d'une **mission étude et une d'une mission suivi d'un projet** de catégorie (B) ou plus Justifiés par des attestations de bonne exécution délivrées par les maitres d'ouvrage publics). En cas de groupement (pour chef de fil ou les membres de groupement)

B-Moyens humains (équipe permanente):

- **Un chef de projet** d'une expérience de **trois (03) ans** en minimum (**architecte ou ingénieur en génie civil**)
- **Un technicien supérieur** ou licencié ou plus, dans les métiers du bâtiment d'une expérience de **Deux (02) ans**
En minimum.

NB :

- En cas de groupement les conditions d'éligibilité doivent être disponibles pour le chef de fil ou les membres de groupement
- Il faut que l'offre des prestations soit anonyme et ne contient pas de cartouche du BET ou n'importe quel symbole faisant référence au BET et dans le cas où un nom ou un symbole soit mentionnée l'offre sera rejetée systématiquement.
- L'expérience de chef de projet, doit être justifiée par une attestation de travail contiens la mission « chef de projet » et attestation d'affiliation CNAS ou CASNOS pour le gérant (en cours de validité) plus diplôme, dans le cas où le gérant du BET va exécuter la mission du chef de projet l'attestation de travail va être établie par lui-même.
- L'expérience d'un technicien supérieur ou licencié ou plus doit être justifiée par une attestation de travail et attestation d'affiliation CNAS ou CASNOS pour le gérant. En cours de validité et diplôme.
- Les moyens humains ayant servi aux conditions d'éligibilité ne sont pas sujets de notation lors de l'évaluation de l'offre technique.

Le règlement du concours et le dossier de candidature seront retirés par le candidat ou son représentant désigné cet effet auprès de la **direction des équipements publics de la wilaya de Tipasa sise à la cité administrative - Tipasa.**

La durée de préparation des dossiers de candidature est fixée à **dix (10) jours** à compter de la première publication de l'avis De concours de maîtrise d'œuvre restreint sur les quotidiens nationaux ou les quotidiens électronique ou BOMOP. La date de dépôt des dossiers de candidature est fixée au **dixième jour** à compter de la première publication de l'avis de concours de maîtrise d'œuvre restreint sur les quotidiens nationaux ou les quotidiens électronique ou le BOMOP jusqu'au **12H00 mn**

Si ce jour coïncide avec un jour férié ou un jour de repos légal la date de dépôt des offres sera le premier jour ouvrable qui suit jusqu'à **12H00 mn**

Les plis doivent être déposés à la direction des équipements publics de la wilaya de Tipasa sise à la cité administrative – TIPASA.

La 1 ère phase les plis doivent obtenir uniquement le dossier de candidature. Dans la deuxième phase seul les candidats présélectionnés après ouverture et évaluation des plis du dossier candidature sont invités à remettre une enveloppe contenant trois plis cachetés, l'une comporte offre technique, et la mémoire technique la deuxième représente les prestations (graphique) et la troisième contient l'offre financière.

L'enveloppe doit être anonyme ne portant que la mention :

DOSSIER DE CANDIDATURE CONCOURS NATIONAL RESTREINT DE MAITRISE D'ŒUVRE ETUDE ET SUIVI POUR LA REALISATION D'UNE ECOLE PRIMAIRE TYPE 02 AU NIVEAU DU SITE 1200 LLV COMMUNE DE BOUISMAIL WILAYA DE TIPAZA (CITÉ D'HABITAT INTÉGRÉES PROGRAMME 2026) A MR LE DIRECTEUR DES EQUIPEMENTS PUBLICS DE LA WILAYA DE TIPSA SOUMISSION A NE PAS OUVRIR QUE PAR LA COMMISSION D'OUVERTURE DES PLIS ET D'EVALUATION DES OFFRES. AVIS DU CONCOURS NATIONAL RESTREINT DE MAITRISE D'ŒUVRE 01 ERE PHASE ETUDE ET SUIVI POUR LA REALISATION D'UNE ECOLE PRIMAIRE TYPE 02 AU NIVEAU DU SITE 1200 LLV COMMUNE DE BOUISMAIL WILAYA DE TIPAZA (CITÉ D'HABITAT INTÉGRÉES PROGRAMME 2026)

Les offres doivent être accompagnées des pièces suivantes :

A/ Dossier de candidature :

01. Une déclaration de candidature selon modèle, rempli, datée, signée, par le candidat et portant son cachet.
02. Une déclaration de probité, remplie, datée, signée, par le candidat et portant son cachet.
03. Le statut en cas de sociétés SCP
- 04.- Registre de commerce électronique portant code architecture (607009).
- 05 - Copie de l'attestation de l'inscription au tableau nationale de l'ordre des architectes –protocole d'accord en cas de groupement.
- 06- Casier judiciaire en cours de validité
- 07- Extrait de rôles en cours de validité néant ou avec un engagement de paiement.
- 08-Attestation de mise à jour CNAS-CASNOS-CACOBATH en cours de validité.
- 09- Carte d'identification fiscale.
- 10- Références professionnelles ayant exécuté au minimum la **mission d'étude et suivi d'un projet** catégorie (B) ou plus ou deux projet une d'une **mission étude et une d'une mission suivi d'un projet** de catégorie (B) ou plus (Justifiés par des attestations de bonne exécution délivrées par les maîtres d'ouvrage publics).
 - 11- Attestation de dépôt des comptes sociaux (SPA- EURL- SARL- SNC).
 - 12-les documents relatifs aux pouvoirs habilitant les personnes à engager l'entreprise.
 - 13-Les documents permettant de justifier les capacités des candidats (RIB, NIS.NIF)
 - 14 –les bilans des Trois années dernières visées par les services des impôts ou C20.

La séance d'ouverture des plis des dossiers de candidature aura lieu au niveau du Direction des équipements publics de la wilaya de Tipasa sise à la cité administrative –Tipasa. Le dernier jour qui correspond à la date de dépôt des offres **à 14h00mn**.

Si ce jour coïncide avec un jour férié ou un jour de repos légal, l'ouverture des plis sera reportée au jour ouvrable suivant à la même heure « **14 h00 mn** »

L'ensemble des candidats sont invités à assisté à la séance d'ouverture des plis dans l'avis d'appel
À la concurrence.

En application des dispositions dès l'article N° 76 de la loi 23-12 du 05 aout 2023 portant réglementation du marché public et des délégations de service public, les soumissionnaires resteront engagés par leur offre pour un délai de **quatre-vingt-dix jours (90) augmentée de la durée de préparation des offres à compter de la date d'ouverture des plis.**

N.B : les pièces accompagnant les soumissions doivent être lisibles en cours de validité.

Le Directeur